

PMIE & REGIONS

Factures : l'Ile-de-France concentre les mauvais payeurs

- Alors que les Assises des délais de paiement se tiennent ce jeudi au Medef, des données exclusives d'Altaires mettent le focus sur les différences régionales.
- L'Ile-de-France est à la traîne, l'Ouest fait mieux. En moyenne, à peine une région sur deux paie à l'heure.

ENTREPRISES

Marion Kindermans

🐦 @MaKindermans

Dans quelles régions sont situés les donneurs d'ordre qui payent le plus à l'heure ? Vraisemblablement pas en Ile-de-France, championne du retard de paiement. Avec moins d'un tiers des factures payées à l'heure (31,9 %), la riche région capitale, qui concentre un tiers du PIB national, est la mauvaise élève de l'Hexagone. Une palme peu glorieuse qu'elle détient depuis la loi LME de 2008, même si elle a amélioré son résultat de 10 points.

En revanche, les bons scores sont à trouver à l'ouest, avec les régions Nouvelle-Aquitaine (50,7 %) talonnée par la Bretagne (50,2 %). Selon des données exclusives que « Les Echos » se sont procurées auprès d'Altaires, moins d'une entreprise ou entité publique (43,6 %) sur deux payent à l'heure dans les treize régions en 2017. Elles ont néanmoins fait des efforts puisque le taux stagnait à 29,7 % en 2008, au plus fort de la crise. Ce qui signifie moins d'un donneur d'ordre sur trois !

Sous-traitants

Ces disparités régionales sont sou-

vent structurelles. « L'Ile-de-France concentre les gros groupes, or, avec des process et des contrôles très lourds en matière de paiement, ce sont ceux qui payent le moins à l'heure même si leur retard n'est souvent que de quelques jours », décrypte Thierry Millon, directeur des études d'Altaires. A l'autre bout du spectre, les régions de l'Ouest se révèlent les plus performantes grâce au comportement de bon payeur du secteur agroalimentaire.

Les régions industrielles, comme Grand Est (45,6 %), Bourgogne-Franche-Comté (48,2 %), Hauts-de-France (42,8 %) ou Occitanie (47,3 %) alignent des scores honorables en raison de la nécessité pour les donneurs d'ordre de maintenir à flot toute la chaîne des sous-traitants. Dans le bas du tableau, se trouvent les régions du Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur (43,5 %) et Corse (40,1 %), à la décontraction toute méditerranéenne...

Facturation électronique

Ce découpage territorial est en phase avec les chiffres nationaux. En gros, peut mieux faire. Si l'Observatoire des délais de paiement a montré fin mars qu'ils continuent de

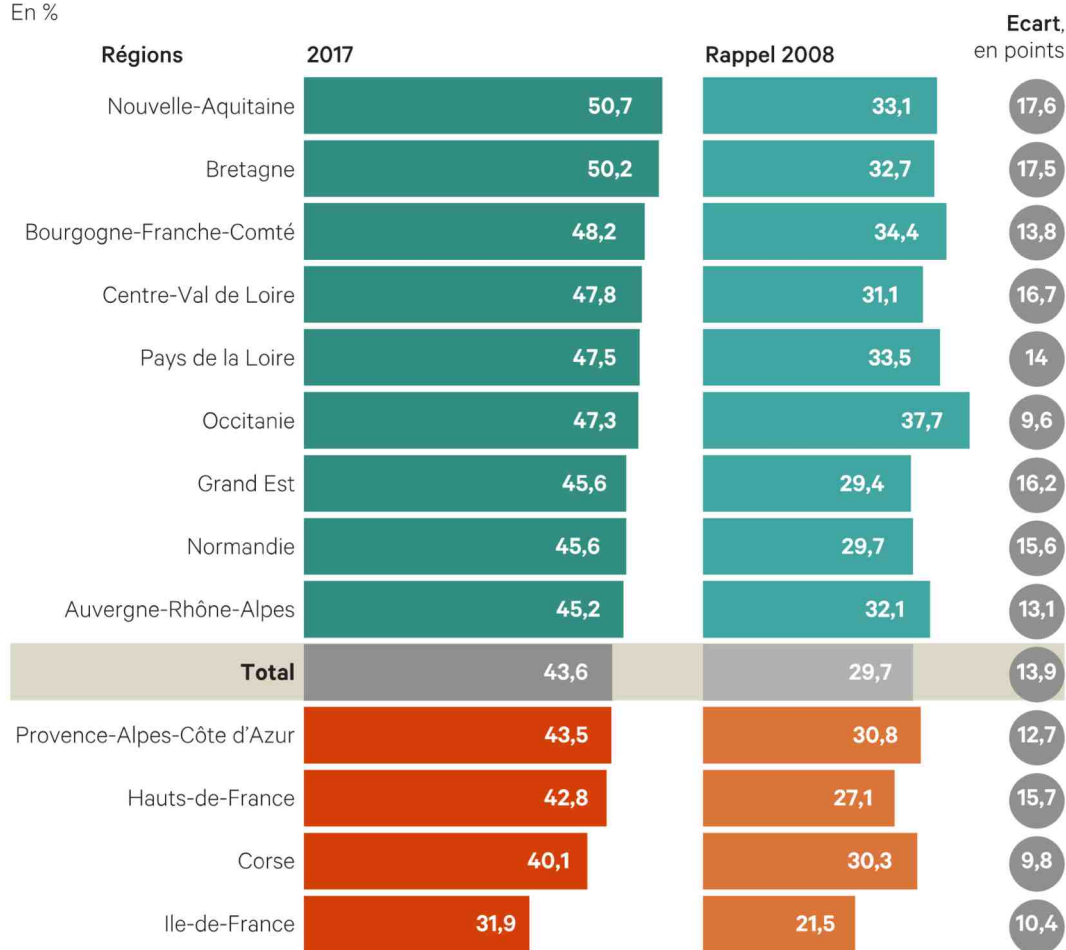
diminuer, à moins de 11 jours de retard en 2017, voire sous la barre emblématique des 10 jours au premier trimestre 2018, la situation est loin d'être rose. Les Assises des délais de paiement, qui ont lieu pour la première fois au Medef ce jeudi, confirmeront ces tendances. Si cette cinquième édition se tient au siège du mouvement patronal, en présence de Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, et non plus à Bercy comme avant, ce n'est pas un hasard.

Alors que les efforts les plus marqués ont été réalisés du côté des donneurs d'ordre publics, où la facturation électronique est obligatoire, les grands comptes sont à la traîne. Un grand groupe sur cinq a des retards de paiement supérieurs à 1 mois, contre une sur dix pour les PME. « Les retards de paiement restent un sport national, mais ce qui était un tabou avant ne l'est plus, et nous souhaitons sensibiliser directement nos entreprises via les fédérations professionnelles », indique Thibault Lanxade, vice-président du Medef.

La loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), présentée en Conseil

Les bons et les mauvais élèves du paiement de factures à l'heure

En %



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ALTARES

des ministres mi-juin, n'intégrera pas de renforcement des sanctions ni de changement du délai légal. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, avait proposé à l'automne 2017 de rabaisser le plafond actuel de 60 jours à partir de la facturation à 30 jours, une mesure vite oubliée car largement critiquée. L'arsenal de lutte contre les mauvais payeurs

est en réalité bien fourni. Les amendes peuvent aller jusqu'à 2 millions d'euros. Le gouvernement préfère mettre l'accent sur les contrôles réalisés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et veut mieux faire connaître le « name and shame », cette liste ouverte qui épingle les mau-

vais payeurs. En 2017, 2.600 contrôles ont été effectués et 230 sanctions engagées, représentant 15 millions d'euros d'amendes. Depuis janvier, selon la liste visible sur le site de Bercy, 34 amendes ont été prononcées dont les six plus élevées (375.000 euros) ont épinglé Technip, Spie, Sephora, DHL Freight, Canal+ et Endel. ■